

CERTIFICATE

La société

Côté Textiles
4 allée des Chevreuils
69380 Lissieu, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **CQ 1220/1**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



pour les articles suivants:

Tissus ou tricots imprimés (impression fixé-lavé et jet d'encre) en :

- 100% coton, 100% viscose avec ou sans élasthanne,
- 100% polyester avec ou sans élasthanne,

Avec ou sans fils métalloplastiques.

Elaborés exclusivement à partir de matières premières déjà certifiées selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX®.

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat CQ 1220/1 est valable jusqu'au 31.07.2021

Lyon, 10.09.2020

Richard MARTINETTI
Responsable Service Certification OEKO-TEX®

